



MAIRIE DE LANTENAY

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du Lundi 12 avril 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 12 avril 2021 à 18 heures, sur convocation de Monsieur Jean-Louis BENOIT, Maire en date du 02 avril 2021.

Etaient présents : Mr BENOIT Jean-Louis - Mr BALLAND Raymond – Mr PERTREUX Anthony – Mr CHABAUD Michel – Mr CHEVILLON Kévin- Mme DUNEZAT Sandrine – Mr MIALON Jean-Pierre – Mr PELISSON Alexandre – Mme PELISSON Georgette – Mr ROLLET Cyril - Mme SAVEY-GENET Evelyne.

Secrétaire de séance : Monsieur CHABAUD Michel.

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 1^{er} mars par tous les membres présents, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance. .

1- Délibération sur le vote des comptes administratifs – Années 2020

Monsieur Raymond BALLAND, 1^{er} adjoint prend la parole. Il explique et commente à l'assemblée présente les chiffres des comptes administratifs pour le budget Principal et le budget Bois pour l'année 2020 avec les résultats constatés qui sont les suivants :

Budget Principal

	Résultat N-1	Affectation	Exercice 2020			Résultat clôture cumulé
			Dépenses	Recettes	Résultat	
Fonctionnement	112 011.47 €		430 961.60 €	431 017.82 €	56.22 €	112 067.69 €
Investissement	44 087.82 €		41 014.17 €	150 986.60 €	109 972.43 €	154 060.25 €
						266 127.94 €

Budget Bois

	Résultat N-1	Affectation	Exercice 2020			Résultat clôture cumulé
			Dépenses	Recettes	Résultat	
Fonctionnement	26 988.22		2 462.17	3 457.28	995.11	27 983.33
Investissement	-		-	-	-	-
						27 983.33

Monsieur le Maire selon les lois sur la fiscalité des collectivités territoriale se retire et ne prend pas part aux votes.

Les deux comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité par les 10 membres présents.

2 – Délibération pour l'approbation des comptes de gestion du budget Principal et budget Bois pour l'année 2020 et dressés par Monsieur le Trésorier de la trésorerie d'Oyonnax.

Les comptes de gestion du budget Principal et du budget Bois pour l'année 2020 ayant été visé par le receveur des finances publiques, certifié sans observation ni réserve, les chiffres concordent exactement avec les chiffres des comptes administratifs de la commune pour l'année 2020.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'approbation des comptes de gestion du budget Principal et du budget Bois pour l'année 2020-

Les comptes de gestion du budget principal et du budget Bois sont approuvés à l'unanimité

Délibération sur le vote des taxes d'imposition pour l'année 2021.

Monsieur le Maire et la commission des finances se sont réunis le 24 mars 2021.

Après analyse des différents documents financiers de l'année 2020, il est constaté que les produits qui émanent des recettes de fonctionnement baissent et les charges de fonctionnement tendent à augmenter.

Avec la réforme fiscale qui supprime progressivement la taxe d'habitation sur les résidences principales à échéance 2023, la commune percevra la part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties de 13,97% (année 2020), ce qui porte la part communale de la taxe foncière bâtie en 2021(voir tableau ci-dessous)

TAXES	2020		2021			
	Commune	Département	Commune		Département	
Taxe Foncière Bâtie	9%	13,97%	9,18 %	14,25 %	23,43 %	0,00%
Taxe Foncière Non Bâtie	58,78%				59,96 %	

La moyenne régionale année 2020 de la taxe foncière bâtie des communes de moins de 500 habitants était de 13.67%

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est figée jusqu'en 2023 à 9.57%

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de voter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 23.43 % et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 59.96 %.

4 – Délibération pour le vote des subventions allouées aux associations en 2021

Pour l'année 2021, les subventions suivantes ont été votées à l'unanimité par les membres présents :

AMICALE DES DONNEURS DE SANG : 50.00 Euros

La FNACA : 50.00 Euros

POUR LES RIRES DE SIMON : 100.00 Euros

SUBVENTIONS DIVERSES : 1200.00 Euros

5 – Votes des budgets primitifs pour le budget Principal et le budget Bois – Année 2021

Monsieur Anthony PERTREUX prend la parole pour commenter les chiffres des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement qui seront inscrites pour le budget Principal et le budget Bois pour l'année 2021.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	384 830.00	384 830.00	218 291.00	218 291.00
BUDGET BOIS	30 614.00	30 614.00	6 000.00	6 000.00

Budget Principal - Section de fonctionnement :

Le poste des dépenses les plus importants se situe au niveau des charges à caractères générales (fournitures d'entretien (COVID 19), location matériel informatique, entretien des bâtiments, cotisations aux organismes) et au niveau des charges de personnel.

Le poste des recettes de fonctionnement diminue du fait de la baisse des dotations attribuées par l'Etat. L'excédent de l'année 2020 (112 067.69 €)

Budget Principal – Section d'investissement :

Le poste des dépenses d'investissement se traduit par les travaux de réhabilitation du Pont du Tremblay sont engagés , ils seront subventionnés par l'Etat, le Département et la Région.

Il est prévu de changer les volets du bâtiment de la mairie. Il est également prévu de réparer le four communal situé sur la place.

La réparation de l'épaveuse actuelle ou l'achat d'une nouvelle machine est à l'étude.

Certains travaux de réparation dans le bâtiment Eglise sont en études avec la commune d'Outriaz.

Le poste des recettes d'investissement se traduit principalement par les subventions qui seront attribuées par l'Etat, le Département et la Région. Il se traduit également par le report excédentaire de l'année 2020 (154 060.25 €) en partie alimenté par la vente de la maison forestière en 2020.

Budget Bois – Section de fonctionnement :

Le poste des dépenses de fonctionnement est essentiellement alimenté par les frais d'entretien et de gardiennage de notre forêt communal et facturés par l'ONF.

Le poste des recettes de fonctionnement est essentiellement alimenté par l'excédent reporté de l'année 2020

(28 013.29 €). Peu de ventes de bois sont prévues pour l'exercice 2021.

Budget Bois – Section d'investissement :

Le poste des dépenses d'investissement est provisionné par l'achat éventuel de parcelles de bois.

Le poste des recettes d'investissement est provisionné par un virement de la section de fonctionnement. Ce qui permet d'équilibrer la section.

Les membres présents acceptent à l'unanimité les votes des budgets du budget Principal et du budget Bois pour l'année 2021.

6 – Délibération permettant l'engagement des travaux de réhabilitation du Pont du Tremblay

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les travaux de réhabilitation du Pont du Tremblay.

Une délibération est prise mentionnant les entreprises consultées pour la réalisation du projet, les bureaux de contrôles consultés pour l'engagement du projet et la convention passée avec l'Agence d'Ingénierie qui va lancer le projet.

Les membres présents acceptent le contenu de la délibération.

7 – Délibération pour engagement des travaux de remplacement des volets du bâtiment « mairie »

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les travaux de remplacement des volets en mauvais état du bâtiment « mairie », par des volets isolés, ceci permettra d'améliorer l'isolation, et faire des économies de chauffage.

Il précise que 4 entreprises ont transmis des devis suite à la demande formulée par Monsieur le Maire.

Deux entreprises ont répondu pour l'alimentation électrique des volets et la pose de protection par disjoncteurs

Après étude des devis par la commission des travaux en date du 24 février 2021 et la réunion des travaux en date du 31 mars 2021, l'entreprise BERTRAND est retenue pour la fourniture et la pose des volets – Montant des travaux : 5 763.62 € TTC et l'entreprise BALLAND JACQUET pour l'alimentation électrique et la pose de protection par disjoncteurs pour un montant de 811.20 € TTC.

Les membres présents ont accepté à 10 voix pour et 1 voix contre la réalisation de ces travaux par les entreprises retenues par la commission des finances et des travaux.

8 – Délibération pour engagement des travaux de réhabilitation du four « Place du Village »

Le devis transmis par l'entreprise POSE FOUR A BOIS – FUMISTERIE, spécialiste dans les travaux de réhabilitation des fours a été soumis à la réunion de la commission des travaux en date du 24 février 2021.

Après étude de ce dossier pour la réparation de la voûte et le remplacement de la sole, la commission donne son accord pour faire réaliser les travaux par cette entreprise pour un montant de 3 427.20 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité ont donné leur accord pour la réalisation de ces travaux.

9 – Compte rendu diverses réunions

• Projet de réalisation d'une crèche Intercommunale

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet de crèche intercommunale qui serait implanté dans les locaux de l'IME sur la commune de Condamine.

A la demande de l'association PEP 01, environ 25 questionnaires ont été envoyés aux couples domiciliés sur la commune et susceptibles d'être intéressés par ce service.

La commune est en attente d'un retour de statistiques par les PEP 01.

• Projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur la commune Plateau

d'Hauteville

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion à laquelle il a participé en date du 06 avril 2021 en présence du Monsieur le Sous-Préfet de Belley et du colonel de la gendarmerie de l'Ain.

Le projet de création d'un SIVU avance.

Certaines nouvelles communes pourraient se rattacher au projet. Des demandes de subventions pourraient financer une partie du projet. Les loyers des logements de fonction du personnel pourraient couvrir le remboursement de l'emprunt. L'entretien courant des locaux pourraient être à la charge du locataire.

10 – Questions diverses

• Détermination du prix de location des jardins « cure » et « fromagerie »

Le prix annuel de location pour le jardin de la cure est proposé à 30.00 €/an

Le prix annuel de location pour le jardin de la fromagerie est proposé à 20.00 €/an

Après délibération des membres présents : 5 voix Pour – 4 voix Contre – 2 Abstentions

La location des jardins de la cure et de la fromagerie sera proposée aux personnes qui les exploitaient.

• Demande de la Société de Chasse

La Société de Chasse a demandé l'autorisation d'installer un poêle à bois à leur charge dans le local qui leur est mis à disposition.

Le conseil autorise cette installation qui doit être réalisée dans les règles de l'art, avec un matériel est bon état de fonctionnement, d'en assurer l'entretien.

• URBANISME : Dossiers déposés au premier trimestre 2021

– Déclaration Préalable : Nombre 4

- Construction d'un abris couvert non clos : 1
- Construction d'une serre : 1
- Pose de Vélux et ouverture d'une porte fenêtre : 1
- Construction d'un abris de jardin, en remplacement de l'ancien : 1

Monsieur le Maire donne aux membres présents le programme des futures réunions.

La séance a été levée à 22 heures 15.

Le Président de séance,

Monsieur BENOIT Jean-Louis.



Le Secrétaire de séance,

Monsieur CHABAUD Michel

Toutes les délibérations relatives à ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.